



pour la cité humaine - les droits du piéton

Association déclarée à la Préfecture du Rhône depuis 1975- 7, Rue Major Martin – 69001 LYON

www.pietons69.e-monsite.com

Date: 26 avril 2021

Votre correspondant: Yves Gascoin

Tél. 04 78 54 09 97 - Email :

<yves.gascoin@club-internet.fr>

Fiche N° 202 - 9 rue Gabillot (Lyon 3ème)

Demande de dénomination d'un passage piétonnier



Les deux photos ci-dessus sont prises depuis la rue Gabillot, en direction des entrées du passage vers l'Ouest (à gauche) et vers l'Est (à droite).

La Charte du Piéton du Grand Lyon préconise de "favoriser les cheminements des piétons à travers les îlots urbains bâtis". Effectivement, par rapport aux classiques trottoirs en bord de chaussée, ces cheminements offrent des parcours bien plus agréables, car éloignés des nuisances et de l'insécurité de la circulation, et souvent un trajet plus court. Ils sont très bien adaptés aux trajets des familles et des élèves, accompagnés ou non.

Ces cheminements peuvent être imposés par les plans d'urbanisme lors de la construction d'immeubles sur de grandes parcelles, ayant des accès sur plusieurs rues. A travers le bâti existant, ils sont beaucoup plus difficiles à créer. C'est une raison pour conserver soigneusement tous ceux qui existent en luttant contre leur appropriation, parfois illégale, par les copropriétés traversées (fermeture par des clôtures).

Il existe un tel passage piétonnier qui va de la place Sainte-Anne à la rue Maurice Flandin, au niveau du bureau de poste principal, en passant par la rue Gabillot, la plus large voie du quartier, animée par son marché. Il est réussi et parfaitement fonctionnel, comme en atteste sa fréquentation. Sa longueur totale est de 190 m, dont 30 m à l'Est de la rue Gabillot et 160 m à l'Ouest.

Curieusement, il n'a jamais été dénommé, contrairement à l'usage (exemple proche : le passage Meynis). Ce qui serait pourtant bien commode pour l'identifier et le localiser.

Nous demandons que ce passage reçoive un nom, dûment signalé par les plaques de rues habituelles.

Pour le choix du nom, il ne nous semble pas pertinent de puiser dans les catégories trop banales (passage du Marché - exclu car déjà utilisé - ou de la Poste) ou déjà très largement représentées (parlementaires et élus divers, résistants, ...).

"Sainte-Anne", ne paraît pas pertinent car ce nom est déjà employé pour une rue et une place du quartier.

Notre préférence va à "**Passage Gabillot**" puisque le cheminement traverse la rue du même nom. De plus, cette rue, courte et large, qui s'apparente à une place, est facilement identifiable.

Pour plus de clarté, les cinq immeubles donnant sur le passage, dont la numérotation a été rattachée à la rue Maurice Flandin, gagneraient à être renumérotés sur le passage.

Destinataires :

- Mmes Véronique Dubois-Bertrand, Maire du 3^{ème} arrondissement et Margot Sanchez, Adjointe
- MM. Valentin Lungenstrass et Raphaël Michaud, Adoints au Maire de Lyon
- M. Damien Franc, Le Grand Lyon, Direction de la Voirie

Copie: Le Progrès